GRACQ
Les Cyclistes Quotidiens
Locale d'Ixelles
Rue Jean-Baptiste Colyns, 3
1050 Ixelles
0487 78 72 15
ixelles@gracq.org

Pascal Smet
Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics
Rue du Marais 49-53
1000 Bruxelles

Ixelles, le 12 décembre 2014

Objet : accident mortel sur la traversée du boulevard Général Jacques

Monsieur le Ministre,

C'est avec tristesse que nous avons appris par voie de presse l'accident mortel qui a causé la vie d'un cycliste qui traversait le boulevard Général Jacques à hauteur de l'avenue Nouvelle.

De l'avis des membres actifs de la locale d'Ixelles du GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens, cette traversée est particulièrement problématique. En effet, bien que le code de la route prévoit explicitement que *« les véhicules sur rail (tram, train) ont toujours la priorité sur tous les usagers de la route à un carrefour où le passage n'est pas réglé par une personne qualifiée, des signaux lumineux ou des signaux routiers »*, ce passage prête à ambiguïté. Un feu de signalisation guide en effet les usagers actifs (piétons, cyclistes) qui sont sensés s'arrêter à mi-parcours pour laisser passer les trams. Pourtant, arrivés à hauteur des rails de tram, ils voient un autre feu de signalisation qui les induit en erreur, les poussant à traverser en dépit de l'arrivée d'un tram.

Nous nous étonnons d'ailleurs qu'il n'y ait pas eu davantage d'accidents sur ce tronçon compte tenu de l'aménagement déficient qui y préfigure. Même si le feu de signalisation cyclo-piéton installé à cet endroit a permis de remédier aux problèmes de confusion et d'interprétation liés à cette traversée contiguë de cyclistes et piétons, ce passage demeure problématique compte tenu des dispositions légales. Or, le code de la route se doit d'être intuitif et facilement interprétable par tout un chacun, concitoyens belges et étrangers, jeunes et moins jeunes, etc. Cela ne remet toutefois pas en cause le feu cyclo-piéton ainsi que la nécessité d'avoir une traversée cyclo-piétonne à cet endroit.

Cette situation n'existe d'ailleurs pas à l'étranger, notamment en Allemagne et en Suisse (en particulier l'aménagement de Hirschgraben/Effingerstrasse et Hirschgraben/Banhof à Berne) où, en pareille circonstance, c'est le feu de signalisation qui prime. A l'approche d'un tram sur une traversée piétonne et/ou cycliste, celui-ci envoie un signal au feu de signalisation piéton/cycliste pour que celui-ci passe au rouge, laissant passer le tram.

Ce type de dispositif mériterait d'être étudié pour la Région de Bruxelles-Capitale et généralisé aux endroits où ce type de situation subsiste. Nous espérons vivement que les autorités bruxelloise n'attendront pas que ce type d''aménagement défectueux (au boulevard Général Jacques mais aussi ailleurs à Bruxelles) ne coûte la vie d'un second cycliste ou piéton avant de prendre les mesures qui s'imposent, tant pour des raisons de sécurité que de développement des modes actifs tel que prévu par le Plan Iris II.

En vous remerciant d'avance pour les suites que vous donnerez à la présente et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pauline DE WOUTERS
Pour les membres actifs du GRACQ d'Ixelles

SECRÉTARIAT CENTRAL
rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

Copie du courrier à :

- Brieuc de MEEÛS, Directeur général de la STIB
- Frederik DEPOORTERE, Manager Vélo à Bruxelles Mobilité

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org